

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DES-LACS
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 ainsi que par un projet de règlement portant sur la gestion des matières résiduelles.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 mars 2018, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
 - Règlement 1001-25-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser certains usages supplémentaires dans les constructions accessoires, encadrer la location des résidences de tourisme et autoriser la garde de poules ;

Un avis de motion a également été donné le 12 mars 2018 pour le projet de règlement N° 441-2018 :

- Règlement N° 441-2018 relatif à la gestion des contenants (bacs) de matières résiduelles de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 avril 2018 à 9h30 à l'hôtel de ville au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs. Au cours de cette assemblée, la directrice du Service de l'urbanisme de la municipalité expliquera le projet de règlement 1001-25-18 et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. La directrice du Service de l'environnement présentera le projet de règlement N° 441-2018.
 3. Les projets de règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville, au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
 4. Le projet de règlement numéro 1001-25-2018 contient des dispositions propres à un règlement susceptible de faire l'objet d'une approbation référendaire.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce quinzième jour du mois de mars de l'an deux mille dix-huit (2018).

Jean-François René
Directeur général